



PUBLICIS GROUPE

Descriptif du programme de rachat d'actions autorisé par l'Assemblée Générale Mixte Ordinaire et Extraordinaire du 4 juin 2007

En application de l'article L.451-3 du Code Monétaire et Financier et du Règlement Général de l'Autorité des Marchés Financiers (art. 241-1 et suivants), le présent descriptif du programme a pour but de décrire les objectifs et les modalités du programme de rachat par PUBLICIS de ses propres actions dans le cadre de l'autorisation donnée par l'Assemblée Générale Mixte Ordinaire et Extraordinaire du 4 juin 2007 en ses dixième et onzième résolutions.

Synthèse des principales caractéristiques de l'opération :

Emetteur : Publicis Groupe SA, Société à Directoire et Conseil de Surveillance au capital de 79 568 879,60 euros, siège social : 133 avenue des Champs Elysées - 75008 PARIS, 542 080 601 RCS Paris,
Lieu de cotation Euronext Paris, code ISIN : FR0000130577.

1 Nombre de titres et part du capital que l'émetteur détient directement ou indirectement.

Au 31 mai 2007, le capital social de la société est composé de 198 922 199 actions dont 14 402 608 actions détenues par la société, soit 7,24 %.

2 Répartition par objectif des titres du capital détenus au jour du présent descriptif :

- 350 000 actions détenues dans le cadre d'un contrat de liquidité conforme à la Charte de déontologie reconnue par l'AMF.

- 14 052 608 actions pour notamment permettre l'attribution d'actions aux salariés et/ou mandataires sociaux de la Société et/ou de son Groupe, notamment pour le service d'options d'achat ou encore au titre des attributions d'actions gratuites.

3 L'Assemblée générale du 4 juin 2007 a autorisé, pour une durée de vingt-six (26) mois, l'annulation de 10 % du capital de la Société. Aucune annulation de titres n'est intervenue au cours des vingt-quatre (24) mois précédant la publication du programme.

Les objectifs du programme sont les suivants :

- l'attribution d'actions aux salariés et/ou mandataires sociaux de la Société et/ou de son Groupe notamment dans le cadre de la participation des salariés aux fruits de l'expansion, pour le service d'options d'achat ou au titre de plans d'épargne Groupe ou encore au titre des attributions d'actions gratuites,
- la remise d'actions en particulier pour honorer des obligations liées à des titres ou des valeurs mobilières donnant accès immédiatement ou à terme au capital, ou à titre d'échange, de paiement ou autre, dans le cadre d'opérations de croissance externe,
- l'animation du marché secondaire ou la liquidité de l'action Publicis par l'intermédiaire d'un prestataire de services d'investissement intervenant au nom et pour le compte de la Société dans le cadre d'un contrat de liquidité conforme à la charte de déontologie reconnue par l'Autorité des Marchés Financiers ou toute autre disposition applicable,
- l'annulation des actions ainsi acquises, conformément à l'autorisation donnée par l'Assemblée du 4 juin 2007 dans sa 11ème résolution.

Modalités du programme de rachat d'actions :

Nombre maximal d'actions pouvant être acquises :

Le nombre maximal d'actions pouvant être acheté ne peut excéder 10 % du nombre des actions composant le capital social et l'enveloppe globale maximale de cette autorisation est fixée à 500 millions d'euros.

Prix maximum d'achat et prix minimum de vente :

Le prix unitaire maximum d'achat est fixé à 49 euros et le prix unitaire minimum de vente à 21 euros. En cas de modification du nominal des actions, d'augmentation de capital par incorporation de réserves, d'attribution gratuite d'actions, de division ou de regroupement de titres, de distribution de réserves ou de tous autres actifs, d'amortissement du capital, ou de toute autre opération portant sur les capitaux propres, les prix d'achat et de vente susvisés pourront être ajustés afin de tenir compte de l'incidence de ces opérations sur la valeur de l'action.

Modalités d'achat et de vente :

L'achat, la cession ou le transfert des actions pourront être effectués, soit directement, soit indirectement par l'intermédiaire d'un prestataire de services d'investissement, et payé par tous moyens, y compris par utilisation de mécanismes optionnels ou d'instruments dérivés ou de bons, dont l'achat d'options d'achat. La part maximale du capital pouvant être transférée sous forme de blocs de titres pourra atteindre la totalité du programme de rachat d'actions.

Durée du programme :

Le programme a été autorisé pour une durée de dix-huit (18) mois à compter du 4 juin 2007, soit jusqu'au 3 décembre 2008.

Opérations réalisées par Publicis sur ses propres titres dans le cadre des précédents programmes de rachat jusqu'au 31 mai 2007 :

Pourcentage de capital auto-détenu au 31 mai 2007	7,24 %
Nombre d'actions annulées au cours des derniers 24 mois	0
Nombre de titres détenus en portefeuille au 31 mai 2007	14 402 608 actions
Valeur comptable du portefeuille au 31 mai 2007	381 116 585 euros

Dans le cadre du programme de rachat autorisé par l'assemblée générale mixte du 7 juin 2006 les opérations effectuées sur les actions propres ont été les suivantes :

	Flux bruts cumulés		Positions ouvertes					
	Achats	Ventes/ transferts	Positions ouvertes à l'achat			Positions ouvertes à la vente		
Nombre de titres	7 298 785	6 198 991	<i>Calls achetés</i>	<i>Puts vendus</i>	<i>Achats à terme</i>	<i>Calls vendus</i>	<i>Puts achetés</i>	<i>Ventes à terme</i>
Echéance maximale moyenne	Néant	Néant	0	0	0	0	0	0
Cours moyen des transactions (en euros)	31,40 €	28,50 €	0	0	0	0	0	0
Prix moyen d'exercice (en euros)	Néant	Néant	0	0	0	0	0	0
Montants (en euros)	229 218 072	176 719 411						

Paris, le 28 juin 2007